RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 20800

CARMA

Société anonyme au capital de 23.270.000 euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 4 - 8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le 17 septembre 2020 à 09 heures,

Les administrateurs se sont réunis en séance, sur convocation régulière, dans les locaux du Groupe Covéa à Paris (75014), 11 Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon ou par visioconférence ainsi que le permettent les statuts et le règlement intérieur de la société.

Sont présents et assistent au conseil :

* Renaud GUILBERT-ROED	Administrateur
* COVEA COOPERATIONS représentée par Béatrice SAVOURE	
* MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES représentée par Daniel BELIKI	
* Fabrice LECUYER	Directeur Général non Administrateur
* Jean-François HOUDOU	Directeur Général Délégué non Administrateur
* Éric LAYIGUI * Elodie LEVEAU CHANAL	Membres du Comité Social et Economique

Est représenté :

* Frédéric MAZURIER	Président du Conseil d'Administration et Administrateur représenté par Renaud GUILBERT-ROED

Assistent également à la réunion :

* Benjamin DUBERTRET * Bruno MURCIA * Fred TCHANQUE * Carine ZIMOLONG * Bruno PRADERE-NIQUET * Nicolas TONDINI	invités

La moitié au moins des administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Le président du Conseil d'administration étant absent, les administrateurs ont désignés, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Renaud GUILBERT-ROED en qualité de Président de séance.

Carine ZIMOLONG remplit les fonctions de secrétaire de séance.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE FRÉDÉRIC MAZURIER, DÉMISSIONNAIRE

Le Conseil d'administration prend tout d'abord acte de la démission de Monsieur Frédéric Mazurier de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration.

Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Frédéric Mazurier

Le président de séance propose la cooptation, à l'issue de ce présent conseil, de Monsieur Benjamin Dubertret en qualité d'administrateur pour remplacer Monsieur Frédéric Mazurier.

Après délibérations, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de coopter Monsieur Benjamin Dubertret en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Frédéric Mazurier, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette cooptation ne prendra effet qu'à l'issue de ce présent conseil.

Monsieur Benjamin Dubertret déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration en remplacement de Frédéric Mazurier

Le président de séance propose la nomination, à l'issue de ce présent conseil, de Monsieur Benjamin Dubertret en qualité de Président du Conseil d'administration, pour remplacer Monsieur Frédéric Mazurier.

Après délibérations, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer Monsieur Benjamin Dubertret en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette nomination ne prendra effet qu'à l'issue de ce présent conseil.

Monsieur Benjamin Dubertret déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les administrateurs souhaitent la bienvenue à Monsieur Benjamin Dubertret au sein du Conseil d'administration de Carma. Il est précisé que lui sera envoyé dans les prochains jours le questionnaire relatif à la procédure de « Fit & Proper ».

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fabrice Lecuyer
Directeur Général

